

σΛίρ ΔΟή·Δ°

NIBIISCHII
NIBIISCHII



CAMPING RIVIÈRE CHALIFOUR

ᐆ ᐱᓄᐅ·Δᐱ·Δᐅ ᐱᐱ

RIVIÈRE AUX RAPIDES ÉCUMANTS

GUIDE D'INFORMATION



AMÉNAGEMENT



CAMPING RUSTIQUE

6 emplacements de camping, sans service, plutôt ensoleillés dans une jeune forêt mixte sont disponibles.

Limite de 36 personnes/jour.

*Tous les sites ont accès à l'eau (non-potable) à proximité, une table à pique-nique et un trou à feu. Des toilettes sèches sont présentes sur place.

Nécessite un véhicule 4x4 pour mettre votre embarcation à l'eau.

La mise à l'eau est naturelle.

MATÉRIEL À APPORTER



- ☐ Nourriture pour la durée du séjour (pas de nourriture sur place)
- ☐ Literie (draps, couverture ou sac de couchage)
- ☐ Serviette de bain, linges à vaisselle
- ☐ Savon et shampoing biodégradables
- ☐ Eau potable
- ☐ Lampe de poche
- ☐ Permis de pêche
- ☐ Veste de flottaison individuelle
- ☐ Dispositif de communication satellite
- ☐ Sonar, GPS, radio-marine
- ☐ Équipement de pêche, bouées d'amarrage
- ☐ Crème solaire, anti-moustique, baume à lèvres
- ☐ Pneus de secours pour voiture et remorque
- ☐ Trousse de premiers soins (médicaments)
- ☐ Trousse de sécurité nautique obligatoire
- ☐ Prévoir des vêtements plus chauds et imperméables, lunettes de soleil polarisées
- ☐ Prévoir un kit de survie pour l'embarcation (nourriture, vêtements secs, nécessaire pour allumer un feu et pour camper)

PARTICULARITÉS DE CE SECTEUR

Prendre note qu'un droit d'accès délivré autorise la pêche dans **la section comprise entre la limite des terres crie de Mistissini située en amont du camping et la limite est des terres de catégorie II de la baie Cabistachouane.**

De plus, le droit d'accès autorise la pêche dans **la section comprise entre la limite nord-ouest des terres de catégorie II de la baie Cabistachouane et la pointe des Fétiches**, située au nord de la baie Abatagouche (baie du lac Mistassini).

Tout séjour et toute pêche sont interdits dans la baie Cabistachouane à moins d'obtenir un droit d'accès pour cette baie, moyennant un montant supplémentaire correspondant au tarif d'une pêche quotidienne.

Notez que le plan de gestion du doré 2016-2026 s'applique en terres de catégorie I et II (voir note sur votre droit d'accès).

ATTENTION: Cette liste n'est pas exhaustive et doit être adaptée en fonction de vos propres besoins.

À VOTRE ARRIVÉE

ARRIVÉE



› À PARTIR DE 13 h

Accueil:



Enregistrement à l'accueil Rupert

Ouvert de 7 h à 16 h



Localisation:

60 km au nord de l'accueil Rupert et à 25 km de Mistissini.



L'eau sur le site est non potable. Il est recommandé de la faire bouillir une dizaine de minutes.



Les animaux domestiques sont autorisés.



En raison de l'éloignement géographique des réserves fauniques AAMW, **le territoire n'est pas couvert par le réseau cellulaire.** Ces contraintes de communication et l'éloignement des centres hospitaliers et des services d'urgence peuvent occasionner d'importants délais lorsqu'une intervention d'urgence est requise.



Il est suggéré d'apporter votre **propre dispositif** de communication d'urgence.



Il est strictement interdit de circuler en VTT (véhicule tout-terrain) dans les réserves fauniques.



L'utilisation de **motomarines est strictement interdite** sur tous les plans d'eau.

RAPPEL POUR UN SÉJOUR SÉCURITAIRE ET RESPONSABLE

Les activités en plein air peuvent comporter certains risques. **Vous devez donc toujours vous assurer de posséder les compétences et habiletés requises pour la pratique de l'activité choisie.** Il est très important de prendre conscience des risques inhérents à cette activité, de connaître et de respecter vos capacités et de disposer des équipements appropriés, lorsque requis.

Référez-vous au plan de gestion du risque disponible sur le site Web à l'adresse nibiischii.com

QUIÉTUDE ET RESPECT

Aucun employé sur le site. Toutefois, un groupe occasionnant du dérangement sur le site recevra un avertissement. Si cet avertissement n'est pas respecté, la Corporation Nibiischii se réserve le droit de ne plus accepter ce groupe.

Merci également de ne pas utiliser les génératrices entre 22 h et 7 h.

PÊCHE

AVANT DE PARTIR

LIMITES DE PRISES ET POSSESSION



- › 8 Dorés
- › 8 Brochets

La population d'omble de fontaine et de touladi (truite grise) est marginale dans ce secteur

Sur l'eau :

- N'oubliez pas que **la navigation sur de grands plans d'eau non balisés requiert une attention constante**, puisque les affleurements rocheux sont nombreux et que les conditions météorologiques peuvent rapidement changer et devenir dangereuses.
- Dans le secteur de la baie Abatagouche (lac Mistassini), une embarcation de plus de 4,9 m (16') pourvue d'un moteur de 30 HP et plus est fortement recommandée ainsi qu'un moteur auxiliaire de 9,9 HP.
- Afin d'éviter les bris, les moteurs à **pied court** sont fortement recommandés.

ATTENTION PÊCHEURS! Les droits d'accès sont délivrés à la journée. Ils sont donc valides à compter de l'heure de délivrance le jour d'arrivée **jusqu'à 23 h 59**. Un droit d'accès quotidien doit être acquis pour **chaque jour** passé sur le site.

Pas de location de moteur ni d'embarcation sur place. **(Il n'y a pas de location à Chibougamau ni au Lac-Saint-Jean.)**



La trousse de sécurité nautique est obligatoire selon la réglementation fédérale.



ÉVITER LES INFRACTIONS

- › Remettre **ses prises à l'eau**
- › Avoir une copie du **droit d'accès** au plan d'eau sur soi et visible dans son véhicule
- › Avoir son **permis de pêche** sur soi en tout temps
- › Porter un **vêtement de flottaison individuel** (VFI)
- › Avoir une **trousse de sécurité nautique** dans son embarcation
- › Avoir sa **carte de conducteur d'embarcation de plaisance** avec soi dans son embarcation



Tel que stipulé par le règlement sur les réserves fauniques, toute personne qui pratique l'activité de pêche doit, à sa sortie de la réserve faunique, faire rapport de cette activité à l'endroit déterminé à cette fin en y indiquant ses captures quotidiennes. Toute dérogation à ce règlement constitue une infraction et est passible d'une amende minimale de 250 \$.

DÉPART



- › **AVANT 13 h**

Les visiteurs peuvent croiser sur les points d'eau des pêcheurs cris exerçant leurs activités traditionnelles

(Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ)).

Nous vous prions d'être courtois et vigilants, il se peut que des filets soient encore en utilisation au printemps.

Le camping est voisin de camps autochtones familiaux.

Il est interdit d'utiliser les camps autochtones sur l'ensemble du territoire.

Merci de ne jamais obstruer l'accès au site et à l'eau.



TERRITOIRE

Puisqu'il comporte plus de 5 000 lacs, il est très difficile d'assurer un accès de qualité et une mise à jour de l'information pour tous les plans d'eau.

Plusieurs utilisateurs occupent le territoire et y circulent, ce qui peut accélérer la détérioration des chemins. Ainsi, il n'est pas possible de garantir l'état des chemins et des espaces de mise à l'eau. L'accès se fait aux risques et périls du client.

Le droit d'accès est non remboursable.



ACCUEIL RUPERT

1584, route 167 Nord, C. P. 38 – (km 252)
Chibougamau (Québec) G8P 2K5
Téléphone: 418 748-7748

DE JUIN À SEPTEMBRE

Ouvert de 7 h 45 à 16 h, du lundi au samedi

HORS SAISON

Les réponses aux messages téléphoniques et aux courriels se font les mercredis, de 8 h 30 à 16 h

Siège social: C. P. 2380, Mistissini QC G0W 1C0

Réserve faunique Albanel Mistassini Waconichi
@nibiischii • info@nibiischii.com

www.nibiischii.com

Les informations mentionnées dans le présent guide peuvent être modifiées sans préavis

CARTE D'ACCÈS

